



# ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ INTERNAT POUR PERSONNES RETRAITÉES D'ESAT OU PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

L'internat pour personnes retraitées d'ESAT ou personnes handicapées vieillissantes de l'EANM de l'APSAH offre un cadre chaleureux, humain et convivial. De construction récente, l'établissement répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre aux usagers un hébergement alliant confort, détente, bien-être dans un lieu agréable et dans le respect du rythme de vie de chacun et de son autonomie. Il s'agit d'offrir une alternative au placement direct en EHPAD pour les personnes handicapées vieillissantes au sortir de l'ESAT. Son implantation dans la cité permet d'accéder grâce aux différentes lignes de transports urbains, aux lieux de travail, commerces, centres sportifs et culturels.

Une équipe de professionnels, dynamique et motivée, assure un accompagnement personnalisé, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, dans le souci d'offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins de chacun.

## AGRÉMENT

L'autorisation de fonctionnement de l'internat pour personnes retraitées d'ESAT ou personnes handicapées vieillissantes de l'EANM a été délivrée par arrêté préfectoral du 28 avril 2017.

Cet internat est ouvert depuis le 1er Juin 2017. Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être retraité après avoir travaillé dans un ESAT, dans une entreprise adaptée ou en milieu ordinaire, avec une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- Être âgé de 50 ans au minimum pour les personnes ayant cessé leur travail en ESAT pour inaptitude prononcée par la médecine du travail,
- Avoir une autonomie suffisante dans les gestes de la vie quotidienne,
- Avoir une orientation foyer de vie (en internat) ou en EANM prononcée par la CDAPH.

Aucune limite d'âge supérieure n'est fixée. L'établissement n'étant pas médicalisé, seule la perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne ou le souhait de l'usager entraînent la réorientation vers un autre établissement de type EHPAD dans la plupart des cas.

Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, ou de déficiences sensorielles.

- Déposer un dossier d'aide sociale auprès du Conseil départemental de son domicile de secours.

## MISSIONS

Proposer un hébergement de qualité et sécurisant ainsi qu'un accompagnement tout au long de la journée qui permettent aux résidents de conserver une certaine autonomie en :

- **Garantissant un accompagnement individualisé**, adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées vieillissantes
- **Permettant à la personne accueillie d'acquérir, développer ou maintenir l'autonomie** nécessaire à une intégration sociale réussie en partageant, en journée, des activités de loisirs et de détente qui s'inscrivent dans le maintien des acquis de la vie quotidienne.
- **Veillant au bien-être et à la sécurité de chacun**, à chaque instant, et dans chaque étape de la vie.

## CAPACITÉ & FONCTIONNEMENT

Depuis le 15 octobre 2019, les capacités de l'internat pour travailleurs d'ESAT et de l'internat pour personnes retraitées d'ESAT ont été mutualisées. Ainsi, les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat,
- 1 place d'hébergement temporaire,
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

L'EANM dispose de chambres individuelles de 20m<sup>2</sup> chacune, équipées d'une salle de bain et de sanitaires privatifs ainsi que d'un balcon. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant à la sécurité incendie. Des aménagements personnels peuvent être réalisés par la personne accueillie en accord avec la direction et l'équipe éducative.

L'internat est ouvert tous les jours de la semaine, sur l'année entière. Les usagers peuvent organiser leurs weekends et vacances avec le service éducatif, dans le respect du règlement d'habilitation à l'Aide Sociale dont relève chaque usager.

Le service restauration propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.

## FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).

## ACTIVITÉS

L'EANM dispose de divers équipements destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique,
- salle de sport, Wii,
- salle TV, musique et informatique, jeux de société, home-cinéma, vidéothèque, billard, baby-foot, ping-pong, basket,
- terrain de pétanque,
- cuisine éducative.

L'équipe éducative organise et propose :

- des sorties à thème : cinéma, bowling, laser-game, centre aquatique, restaurant, ...,
- des excursions à la journée : à la neige, à la mer, à la campagne,
- des actions d'intégration par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs.

Les usagers en internat bénéficient d'activités quotidiennes proposées en partenariat avec l'accueil de jour, parmi lesquelles :

- activités culturelles (sorties musée, expositions, cinéma,...)
- activités en lien avec la nature,
- activités sportives (relaxation, gym douce, bowling, pétanque,...),
- activités artistiques,
- activités ludiques (billard, baby-foot, ping-pong),
- activités culinaires,
- activités «estime de soi»(balnéothérapie et esthétique).



## CONTACT

### EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05.55.37.05.05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>

Directeur du Pôle Travail Adapté : Chrystèle BARRET

Responsable des Hébergements : Laure BALDE